

La fonction publique territoriale fait exploser le compteur de l'emploi public.
Document CORSE-MATIN

JULIAN MATTEI
jumattei@corsematin.com

C'est un domaine dans lequel les performances de la Corse ne se démentent pas : le nombre d'agents de la fonction publique par habitant. C'est l'un des enseignements d'une nouvelle étude réalisée par le site d'information sur les finances publiques, Fipeco, sur la répartition des emplois publics sur le territoire en 2021.

Le constat est sans appel : avec 81 agents pour 1 000 habitants dans les trois fonctions publiques - Etat, hospitalière et territoriale -, l'île affiche le plus fort taux d'administration de métropole, quasi *ex aequo* avec l'Île-de-France (82). Loin, très loin devant la moyenne des autres régions, établie à 74 agents pour 1 000 habitants.

L'analyse de Fipeco révèle que le nombre de fonctionnaires est réparti de façon très inégale sur l'ensemble du territoire. Le taux d'administration s'élève ainsi à 90 pour 1 000 en Outre-mer, mais il n'est que de 65 dans la région Pays-de-la-Loire.

Les écarts sont encore plus marqués d'un département à l'autre. Si l'on recense 105 fonctionnaires pour 1 000 habitants en Martinique et 101 en Corse-du-Sud, ce nombre tombe à 47 dans l'Ain.

Le poids de la fonction publique territoriale

Comment expliquer la place de la Corse en tête des régions les plus administrées de France ? Si l'Île-de-France se distingue notamment en raison de la forte concentration des services centraux de l'État - 42 agents pour 1 000 habitants dans cette catégorie, contre



Emploi public : la Corse (toujours) en tête du podium national

Selon une étude du site d'information sur les finances publiques Fipeco, l'île est la région la plus administrée de métropole, avec un nombre d'agents territoriaux très au-dessus de la moyenne. Une particularité qui ne doit rien au hasard...

31 pour la moyenne -, l'île se détache pour des « raisons moins claires », notent les experts financiers.

En Corse, le nombre élevé de fonctionnaires ne doit rien, en effet, à la fonction publique d'État ni même à la fonction publique hospitalière. Bien au contraire : dans ces deux catégories, la région présente des chiffres plutôt faibles, soit 29 agents civils de l'État pour 1 000 habitants, contre 31 pour

la moyenne du pays, et 16 fonctionnaires hospitaliers, contre 17 pour l'ensemble métropolitain. L'un des taux parmi les plus bas de France.

Si l'Île-de-France se distingue en raison de la concentration des services centraux de l'État, la Corse se détache pour des « raisons moins claires », note Fipeco.

En Corse, c'est le nombre de fonctionnaires territoriaux qui pèse lourd. Autrement dit, le personnel des communes, intercommunalités, agglomérations, établissements et offices, ainsi que de la Collectivité de Corse, la principale ins-

tautement de l'île, qui compte quelque 5 000 agents. Dans cette catégorie, l'île se distingue sur le plan national avec 36 agents de la fonction publique territoriale pour 1 000 habitants contre 26 pour la moyenne métropolitaine.

Ces dernières années, le nombre d'agents publics a continué d'augmenter dans l'île. Il est passé de 27 492 en 2015 à près de 30 000 fin 2021. La part des fonction-

naires territoriaux a grandement contribué à cette progression. Leur nombre est passé de 11 824 agents en 2015 à plus de 13 500, selon le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.

C'est dire si la fusion des deux conseils départementaux et de l'ex-collectivité territoriale, en 2018, censée rationaliser les moyens dans la fonction publique, au même titre que les regroupements d'intercommunalités, n'a, de ce point de vue, pas vraiment produit les résultats escomptés.

Questions à

François Fecalle
Ancien magistrat à la Cour des comptes et fondateur de Fipeco.

« Entre l'aspect social et le clientélisme, la frontière est parfois assez floue »

Comment expliquez-vous le nombre plus élevé de fonctionnaires en Corse ?

Cela a trait principalement au nombre d'emplois dans la fonction publique territoriale. C'est un constat que la Corse partage avec les territoires d'Outre-Mer et la région Paca. On avance parfois des arguments techniques, notamment le choix des collectivités du sud de la France d'internaliser certains services en régie, plutôt que de recourir au privé. Cela explique-t-il pour autant un tel écart ? Il est assez difficile de l'affirmer. L'insularité et des compétences plus élargies en Corse, pour assurer le transport vers la métropole ou d'autres prérogatives, expliquent sans doute aussi en partie ces statistiques.

N'y a-t-il pas aussi d'autres raisons, moins avouables, comme une tendance au clientélisme ?

C'est possible. En tout état de cause, on ne peut pas exclure l'idée d'une importance supérieure attachée à l'emploi public. Il y a en outre dans certaines régions, notamment dans l'Outre-Mer, comme en Corse, un côté social de l'emploi public, au regard du taux de chômage généralement important et de la faible activité économique, qui fait que des élus locaux se sentent « obligés » de recruter. Entre cette tendance et le clientélisme, il faut reconnaître que la frontière est parfois assez floue.

Un nombre important d'agents publics est-il forcément garant

d'une meilleure qualité de service pour les usagers ?

Non. Les écarts que l'on observe s'agissant du taux d'administration d'une région à l'autre ne reflètent pas nécessairement des écarts aussi importants de qualité du service public. La productivité et l'efficacité d'un service public ne sont pas les mêmes partout. En matière hospitalière, ces chiffres nous montrent par exemple qu'il y a des taux plus élevés dans les zones rurales qu'en Île-de-France. C'est sans doute parce qu'il y a, en Île-de-France, de très grands hôpitaux très modernes et très productifs qui fournissent des services de qualité et peut-être même meilleurs que dans des petits hôpitaux de province. L'accès au service public

est une notion complexe. Le taux d'administration est un indicateur fruste, et on ne peut pas ramener les besoins d'un territoire uniquement au nombre d'habitants et de fonctionnaires.

La mise en place de la Collectivité unique en Corse, en 2018, devait se traduire par une rationalisation des moyens. Cela n'a, semble-t-il, pas été le cas. Comment l'expliquez-vous ?

En théorie, les fusions visent, en effet, à faire des économies d'échelle, notamment dans les fonctions d'état-major, de support et de logistique. Dans les faits, c'est autre chose. La fusion des grandes régions, qui poursuivait aussi cet objectif, en témoigne. On a plutôt tendance à doubler qu'à fu-

sionner. On voit bien que le nombre de fonctionnaires a du mal à baisser. De façon générale, depuis plus d'une quarantaine d'années, la décentralisation a conduit à une hausse considérable des emplois dans les collectivités locales, en partie en raison de doublonnements, par exemple entre les communes et intercommunalités.



J. M.